

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 433

présenté par  
M. Juanico

-----

**ARTICLE 40**

À l'alinéa 10, après le mot :

« patients »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase :

« , les pistes d'amélioration du dispositif ainsi que l'opportunité de l'étendre aux patients atteints d'autres affections. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à élargir l'objet du rapport demandé pour dresser un bilan du forfait de prise en charge post-cancer prévu par l'article 40, en proposant que ce rapport porte également sur l'opportunité d'étendre ce dispositif de prise en charge à des patients atteints d'autres affections, telles que l'hypertension artérielle ou encore le diabète de type 2.